



La Catignolle

27940 Port-Mort



CHARTE DU RAMASSEUR DE CHAMPIGNONS AVERTI

Comportement général

- Respecter les règlements spécifiques à chaque forêt, voire à chaque parcelle
- Respecter les éléments constitutifs du milieu (sol, faune, flore, équipements...)
- Emprunter le plus possible les chemins ; limiter les incursions en sous-bois

Cueillette

- **Ne détruire aucun champignon**
- N'effectuer des prélèvements que pour ses besoins personnels (étude ou consommation)
- Ne jamais prélever la totalité des champignons d'une même station
- Ne récolter que des champignons en bon état mais en plusieurs exemplaires et si possible à plusieurs étapes du développement
- **Prélever les champignons dans leur intégralité**
- Éviter de mélanger les différentes sortes de champignons
- Ne pas ramasser des champignons dans des lieux qui pourraient être pollués
- **Noter le milieu dans lequel pousse le champignon prélevé** (sol, végétation, arbres proches...)

L'après cueillette

- Ne jamais consommer de champignons inconnus ou douteux
- Utiliser des ouvrages de détermination récents
- **Toujours consulter des personnes compétentes pour lever le doute sur les cueillettes**

